

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 21 mai 2024 à 20h00, à la maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Laurent Demarta

Présences :	Effectif :	27	Sont excusés :	Mme M. Charpié Dewarrat
	A l'appel :	17		Mme V. Charpié
	Excusés :	8		Mme G. Veillard
	Absents :	2		M. J.-L. Descombes
				M. R. Dobler
				M. C.-A. Evangelista
				M. L. Veuve
				M. A. C. Genier
			Sont absents :	M. L. Bertola
				M. G. Lombard

Sont également présents :

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Michel Froidevaux, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er février 2024
- ~~3. *Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF)~~
3. **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 83'000.00 pour la mise en service de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike à la rue des Prélards
4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Prélards
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour l'assainissement du réseau des fontaines
6. Motion du groupe Ensemble pour Cressier « Installation d'un véhicule Mobility à Cressier »
7. Points en suspens – informations du Conseil communal
8. Divers

**le point 3 « Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances (RCF) » ayant été retiré, l'ordre du jour a par conséquent été modifié (réf. courriel administrateur du 16.05.2024).*

*** Il est demandé que le point 5 soit traité avant le point 4, selon demande de modification au point 1. Avec le retrait du point 3, le point 5 devient le point 3, le point 4 devient le point 4.*

1. Correspondance - Appel

M. L. Demarta, Président :

Il est actuellement 20h00.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil général du 21 mai 2024.

En ce qui concerne les correspondances, nous n'en avons pas reçues.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Par l'intermédiaire de notre administrateur, M. Raphaël Constantin, il vous a été adressé un message en date du jeudi 16 mai 2024 expliquant que le Conseil communal souhaite retirer le point 3 de l'ordre du jour et M. Michel Froidevaux va vous donner quelques explications.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

On a effectivement, dans l'échange d'informations et dans le travail dans le cadre de la Commission financière, nous avons traité ce règlement communal sur les finances (RCF) et il apparait que le travail démocratique, que ça soit dans la concertation ou des échanges ou des questions posées, le travail n'est pas terminé. Etant donné qu'entre la dernière séance de la Commission financière à cette séance, des questions individuelles sont venues après coup, celles-ci ne représentent pas la Commission financière, il apparait, dès lors que le travail n'a pas pu être terminé correctement, comme il se doit. Le Conseil communal a donc décidé de retirer ce point, de réunir encore une fois la Commission financière pour être sûr et certain que toutes les questions qui sont posées, le soient dans le cadre de la Commission (légitimité) et qu'elles soient toute répondues.

Je demande donc aux membres présents de la Commission financière de me rejoindre à la fin de ce Conseil général afin de trouver une date pour effectuer ce travail. J'en ai terminé.

M. L. Demarta, Président :

Merci. Le point 3 de l'ordre du jour est donc retiré.

Je vois une main qui se lève, M. P. Geissbühler :

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Au vue des différentes discussions de Groupes et de Commissions, il serait souhaitable que nous puissions traiter le point 5 avant le point 4, pour qu'il n'y ait pas de problématique qui pourrait se poser en terme de prélèvement dans les fonds. Je vous remercie.

M. L. Demarta, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un s'oppose au changement de l'ordre du jour pour traiter le point 5 avant le point 4 ? Pas de lever de main, l'ordre du jour est donc modifié et les points 4 et 5 inversés.

Je passe désormais la parole à M. Majid Charif pour l'appel.

Appel selon la liste des présences par M. Charif

À l'appel : 17 personnes présentes, 8 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 9.

M. L. Demarta, Président :

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024

M. L. Demarta, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

M. L. Demarta, Président :

Ce n'est pas le cas. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que ce procès-verbal est approuvé. Merci à son auteur.

Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour (initialement le point 5).

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 83'000.00 pour la mise en service de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike à la rue des Prélards

M. L. Demarta, Président :

Nous pouvons passer au point 3 (anciennement le point 5). L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? A qui puis-je passer la parole ?

M. C. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission SITP trouve que c'est une très bonne idée de mettre des bornes de recharges sur Cressier et que ce serait l'occasion idéale de le faire. De ce fait, la Commission SITP émet un préavis positif au dit arrêté.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 83'000.00 pour la mise en service de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike à la rue des Prélards. L'emplacement proposé pour l'installation de ces bornes nécessite d'importants frais liés à la ligne d'alimentation électrique à créer, un coût qui est à notre avis complètement disproportionné pour cet objet.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la Commission financière préavisent négativement l'arrêté soumis.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce qu'une autre Commission souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Bien loin de nous l'idée de renoncer au modèle de transports plus respectueux de l'environnement, notamment en se défaisant des combustibles fossiles. Cependant, notre Groupe suivra l'avis de la Commission financière et refusera ce crédit. En effet, le coût et les travaux nécessaires sont trop importants et le bien-fondé de l'emplacement ne trouve pas échos auprès de nos membres. En effet, bien que les considérations financières sont à elles seules suffisantes pour ne pas entrer en matière au vu du rapport « coûts/bénéfice » de l'installation.

Nous estimons aussi, sachant que les nouveaux bâtiments du quartier sont équipés de bornes de recharge, que l'emplacement n'est pas judicieux et ni prioritaire. D'autres emplacements plus centraux et peut être plus simple à équiper devrait être évalués, comme le parking de la gare ou en face de la pharmacie, par exemple. De plus, nous sommes perplexes de faire venir davantage de véhicules aux abords directs d'une place de jeux pour enfants. Le Groupe Ensemble pour Cressier refusera ainsi le crédit proposé.

M. J.-H. Martin :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR trouve le projet intéressant, mais sans être borné trouve que le lieu n'est pas approprié aux abords d'une place de jeux, décentré et avec une charge fiscale élevée pour deux bornes basiques. Il serait plus judicieux d'installer deux bornes, dont une de charge rapide au centre du village et cela afin de favoriser aussi les commerçants. Dès lors, au vu de ce qui précède et en vous remerciant de revoir ce projet, le Groupe PLR refuse la demande de crédit sous cette forme. Merci et belle soirée.

M. L. Demarta, Président :

Tous les Groupes s'étant exprimés, je passe à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui sont contre également. L'arrêté est refusé à l'unanimité.

Oui, nous passons donc au point 4.

<p>4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Prélards</p>

M. L. Demarta, Président :

L'entrée en matière est-elle combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? A qui puis-je passer la parole ?

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas si c'est le bon moment mais j'aurais une proposition d'amendement à proposer à l'arrêté. Je ne sais pas si je le fais maintenant mais je pense que c'est cohérent avec le reste des

discours. Je vous en fait rapidement lecture. C'est une modification de l'article 1^{er} qui supprime la mention du « fonds soutien politique culturel et sportif » et le remplace par « fond communal de l'énergie ». Donc il s'agit du prélèvement pour financer la dépense qui serait faite plutôt sur le fond communal de l'énergie plutôt que sur le fond de soutien politique culturelle et sportive.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce que tout le monde a bien compris la proposition ? Donc il s'agit de remplacer le prélèvement sur le fond de soutien politique culturelle et sportive par le prélèvement sur le fond communal de l'énergie. Est-ce que cela appelle à des commentaires ?

M. R. Constantin, administrateur communal :

Monsieur le Président,

Le titre exact c'est « le fond à vocation énergétique », tel qu'il figure au bilan.

M. L. Demarta, Président :

Merci, la modification est apportée. Est-ce que cela appelle à des commentaires ? Ce n'est pas le cas, je propose donc de passer au vote de cette amendement de l'arrêté. Que celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet amendement de l'arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'amendement est approuvé à l'unanimité. Je passe la parole au Conseil communal.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite à cet amendement accepté on peut dire que pour l'éclairage du terrain de football, pour autant que vous acceptiez l'arrêté par la suite, ce crédit serait prélevé au fond à vocation énergétique. En réponse aux différentes questions qui émanaient de la Commission financière, en espérant que celle-ci ait aussi transmis ses questions au sein des Groupes. Mais dans un souci d'avoir tout le monde au même niveau de connaissances, je vais donc répondre aux différentes questions qui nous ont été posées précédemment, avant la préparation de ce Conseil général.

La consommation annuelle d'électricité s'agissait du prix et du montant de l'économie en installant les LED. Donc le prix actuel de l'éclairage s'élève à CHF 4'196.-/année. Ce chiffre ressort des années 2021, 2022 et 2023 et on peut donc dire qu'il est assez solide. Et la fiche technique des ampoules LED indiquent une économie d'au moins 50 ou 55 %, donc on peut s'attendre à une économie annuelle à hauteur de ce pourcentage. Donc ça devrait coûter aux environs de CHF 2'000.- au lieu des CHF 4'196.- par rapport au changement de ces ampoules.

A une autre question, la question de l'équité des dépenses effectuées par le foot versus les autres sociétés locales. Une question qui nous avait été posée car certaines personnes qui trouvaient qu'il y avait un déséquilibre avec ces CHF 67'000.- prévus pour le foot et rien pour les autres sociétés, si on peut le dire comme ça. Le Conseil communal tient à rappeler que le terrain de foot et le club house sont propriétés de la Commune et l'exécutif est chargé d'entretenir, entre autre, tous ses objets en bon état. A ce titre, le terrain, le club house ainsi que l'éclairage (système d'éclairage), doivent faire l'objet de travaux pour répondre aux normes en vigueur concernant leur utilisation. C'est un devoir du Conseil communal vis-à-vis des installations que nous procédons en tant que Commune.

Alors une autre solution serait de décider de supprimer le terrain de foot et ses installations et partir sur un autre projet, mais cela impliquerait qu'environ une centaine de footballeurs devraient trouver un autre terrain, mais ça, c'est une autre histoire. Voilà les précisions que je voulais apporter. Je suis naturellement prêt à répondre à vos questions si je n'ai pas répondu correctement ou si vous avez d'autres questions.

M. C. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Commission SITP, il nous semble important de réaliser ces travaux d'éclairage pour que le terrain de football puisse continuer à vivre et servir en nocturne et sachant que les footballeurs jouent encore fin octobre et qu'il fait très vite nuit. C'est pourquoi, la Commission SITP émet un préavis positif à cet arrêté.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la Commission financière a également examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Prélards.

La nécessité de mettre aux normes l'éclairage du terrain de foot - qui a quand même 42 ans - ne fait aucun doute. Le nouvel éclairage permettra ainsi aux 4 équipes qui l'utilisent actuellement de continuer de s'entraîner et de jouer des matchs en début de soirée.

Quant au financement, la Commission financière approuve le prélèvement de CHF 61'640.00 au fonds à vocation énergétique. A noter que ce fonds est doté au 31.12.2023 de CHF 131'543.90 et qu'il est alimenté annuellement par un montant avoisinant les CHF 30'000.-.

Tenant compte de la subvention promise par la Loterie Romande à hauteur de CHF 5'360.00, le crédit sera donc entièrement couvert. Il n'influencera dès lors pas le mécanisme du frein à l'endettement et aucun amortissement ne chargera les comptes de fonctionnement futurs.

De plus, comme vous venez de l'entendre, les nouveaux luminaires LED permettront d'économiser le 50% des coûts annuels, estimé à environ CHF 2'000.-. Il s'agit donc d'un certain retour sur investissement.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la Commission financière préavisent favorablement l'arrêté.

M. L. Cinotti :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le club de foot de Cressier compte 150 membres et c'est une société active du village. Le terrain de foot et son club house est un des seul bien sportif à entretenir pour le village. Il date de 1982 et jamais rien n'a été fait sur l'électricité. Nous avons la chance également que les poteaux et les câbles soient encore adaptés. Nous pouvons en remercier nos prédécesseurs. Pour rappel, l'investissement est également imposé et il nous fait économiser de l'argent. Donc pour tous ces motifs, le Groupe PLR préavis favorablement cet investissement.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier soutient naturellement le projet de mise aux normes et d'amélioration de l'éclairage du terrain de foot. Il incombe à notre Commune de promouvoir le sport, tant au niveau des importants enjeux de santé publique et de cohésion sociale. Il est donc nécessaire d'assurer la mise à disposition d'infrastructures sportives de qualité. Dans ce cadre, le remplacement

des LED contribue également à réduire notre impact environnemental en diminuant de manière significative la consommation énergétique et par conséquent les frais d'exploitation.

Le Groupe est donc favorable à cet investissement, d'autant qu'il est financé par le fond à vocation énergétique, ce qui est parfaitement cohérent avec la fonction de ce fond, qui a notamment pour fonction de soutenir les projets de réduction de consommation. Il paraît également important pour notre Groupe que le fond de soutien à la politique culturelle et sportive puisse être utilisé de manière plus équitable entre les différents acteurs de la vie locale et non pour un seul projet. Les prochaines années risquent d'être difficiles au niveau financier et nous voyons d'un bon œil que notre commune puisse continuer de soutenir les associations ou clubs dans leurs projets grâce à ce fond. Nous acceptons donc ce crédit et les modifications apportées à l'arrêté.

M. L. Demarta, Président :

Tous les Groupes s'étant exprimés, je passe à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui sont contre également. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Oui, nous passons donc au point 5.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour l'assainissement du réseau des fontaines
--

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ici aussi des questions ont été posées concernant par exemple l'autofinancement d'une partie des coûts de ce point et à hauteur de combien ? La réponse est : Oui c'est possible de faire. Alors il faut analyser le tableau « détails financiers » du rapport que vous avez reçu et là-dessus un certain nombre de points sont directement liés à l'eau et d'autre pas du tout et sont par exemple liés aux fouilles ou à l'installation du chantier. Il faut extraire ces points là et garder que les points qui sont liés à l'eau directement pour l'autofinancement. Les trois fontaines sont alimentées par l'eau de la source et deux d'entre elles, éliminent leur eau dans le Ruhaut et une fontaine passe par les canalisations des eaux usées et c'est celle-ci qui aura droit à une subvention par rapport à l'autofinancement concernant l'eau. Cette subvention s'élèvera environ à CHF 9'000.00 à retrancher des CHF 35'000.00. Voilà l'information que nous souhaitons vous transmettre suite à vos questions.

M. C. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission SITP soutient bien entendu cet arrêté pour l'assainissement des fontaines en vue de la vétusté du réseau. C'est pour ça que la Commission SITP émet donc un préavis positif à l'arrêté.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Contactés par le Conseil communal, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission financière ont approuvé par voie électronique le 16 avril écoulé les travaux d'urgence visant à la

remise en état du réseau des fontaines en même temps que se déroulent les travaux du CAD dans le secteur St-Martin/Gustave-Jeanneret.

Comme vous venez de l'entendre, CHF 9'000.00 des coûts budgétisés seront par ailleurs à la charge du chapitre autofinancé « traitement des eaux claires ».

C'est donc à l'unanimité que les membres de la Commission financière ont confirmé lors de leur séance le préavis positif pour cette demande de crédit de CHF 35'000.00 telle que présentée.

Mme G. Pollicino :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport présenté et les explications fournies ce soir sont claires comme de l'eau de roche et la demande de crédit, dans le cadre de l'installation du chauffage à distance coule de source. C'est à l'unanimité que les membres du Groupe PLR sont favorables à cet arrêté.

M. M. Charif :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Qui n'aime pas voir ces fontaines remplies d'eau offrant aux enfants du village, certains jours d'été, la joie de s'y jeter. Pour ce faire, il faut un réseau en bon état. Hors, les conduites actuelles datent de 70 ans.

En effet, dans le cadre des travaux du chauffage à distance, sur certains secteurs, il a été constaté que les conduites étaient assez vétustes et le réseau nécessite une remise en état. Dès lors, il est judicieux de profiter des travaux en cours précité pour remplacer les conduites, en réalisant une économie assez intéressante. Le Groupe Ensemble pour Cressier accepte la demande de crédit qui sera inscrit dans le compte des investissements.

M. L. Demarta, Président :

Tous les Groupes s'étant exprimés, je passe à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. L. Demarta

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Oui, nous passons donc au point 6.

<p>6. Motion du groupe Ensemble pour Cressier « Installation d'un véhicule Mobility à Cressier »</p>

M. L. Demarta, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. D. Guerne :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe ensemble pour Cressier souhaite que la Commune puisse se doter d'un ou de véhicules Mobility et qu'elle encourage le partage de véhicule.

Pour rappel, Mobility est un service, qui sur abonnement, permet d'utiliser sur réservation 3'120 véhicules localisés sur plus de 1'500 emplacements dans toute la Suisse. Notre groupe y voit un véritable atout pour limiter l'achat de nouveau véhicule pour nos habitantes et habitants, mais aussi de donner plus d'outils pour les déplacements de loisirs, plus respectueux de l'environnement en pouvant combiner transports en train puis location d'un véhicule au lieu de destination. Nous recommandons naturellement d'opter pour des véhicules électriques et nous proposons qu'un tel service soit intégré dans le projet de réaménagement de la gare, si ce dernier se réalise à moyen terme.

Si non, nous souhaitons que la Commune étudie la faisabilité du système. Au niveau pratique, l'offre Mobility permet de disposer d'un véhicule pour des personnes ayant des besoins ponctuels. Aujourd'hui, 80 % des ménages Suisse dispose d'une voiture et près de 30 % de plus de deux voitures. Ce chiffre est stable depuis les dix dernières années et est encore plus importants dans les zones hors des agglomérations. Une offre telle que Mobility est un outil pour que les ménages Cressiacois réfléchissent à ne pas se doter ou racheter une seconde voiture pour le ménage. Il s'agit à la fois d'une économie potentielle importante sachant que les transports sont le deuxième poste de dépenses des ménages suisses après le loyer, sur le revenu disponible mais aussi d'une action importante sur les émissions de Co2. La construction d'un véhicule présentant une part importante des émissions totales dans la vie d'un véhicule. Se passer d'un second véhicule tout en sachant qu'il y a en tout temps un véhicule disponible.

Pour rappel encore, les transports sont responsables du tiers des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Dont 80 % sont dus à la voiture. Il est primordial d'agir sur ce poste si nous souhaitons atteindre notre objectif climatique. Il s'agit aussi à notre sens d'une prestation supplémentaire que la Commune pourrait faire valoir dans son attractivité, notamment lors du développement du secteur des Devins. En effet, l'offre Mobility est très appréciée des entreprises qui disposent ainsi de véhicules pour les trajets sporadiques, sans avoir à assumer des charges de stationnement, d'entretien ou d'assurances. Autre élément : Nous serions la seule commune, à l'Est de Saint-Blaise, à disposer d'une telle offre.

Nous souhaitons également que si le projet se concrétise, qu'il soit accompagné par une campagne de lancement et de soutien auprès de la population, afin d'inciter une dynamique positive et faire connaître l'offre. L'idée d'une subvention pour les premiers mois d'essai est évoquée, permettant des essais sans risque.

Enfin, et d'une manière plus générale au vu des enjeux liés à la mobilité en matière écologique, économique et de gestion du territoire, nous souhaitons encourager le partage. Il existe de nombreuses possibilités de partager et de louer un véhicule pour les besoins temporaires, qui permettrait alors de se passer d'un nouvel achat. SuisseEnergie considère qu'un véhicule en autopartage permet de remplacer 11 véhicules privés. Cela est d'autant plus cohérent lorsque l'on sait qu'un véhicule est immobile en moyenne plus de 23 heures par jour. A ce titre, la carte présentée sur le site de SuisseEnergie, le programme d'encouragement à l'économie d'énergie de la Confédération montre toutes les possibilités de partage de véhicules en Suisse et reste malheureusement bien vide dans l'Entre-deux-Lacs et à Cressier en particulier, qui, pour rappel, attend toujours sa station pour les vélos Neuchâtel'Roule.

En conclusion, le domaine de la mobilité, en centrale dans les politiques publiques et urgentes que sont le climat, le pouvoir d'achat et le développement du territoire. Promouvoir l'autopartage est une question de bons sens lorsque les ressources sont limitées et l'offre Mobility, notamment, permettrait d'intégrer Cressier dans ce grand réseau national tout en offrant un service bienvenu. Nous sommes par ailleurs convaincus de l'utilisation du financement via le fond de l'énergie ou le fond Varo qui permettrait sa mise en place. En vous remerciant de votre soutien, je vous remercie de votre attention.

M. L. Demarta, Président :

Merci. Est-ce que cette proposition appelle à des commentaires de la part du Conseil communal ? De la part du Conseil général ou d'une Commission ? Ce n'est pas le cas. Dès lors, nous pouvons directement passer aux votes.

Celles et ceux d'entre vous qui sont favorables à la motion du groupe Ensemble pour Cressier « Installation d'un véhicule Mobility à Cressier » sont priés de se manifester en levant la main. Que ceux qui s'y opposent lèvent également la main. Il y a 9 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention. La motion est donc acceptée par le Conseil général. Nous passons donc au point 7.

7. Point en suspens – informations du Conseil communal

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Quelques informations :

Tout d'abord au sujet du Service de l'eau. Au sujet de la nappe phréatique, les 3 puits sont au niveau « haut », soit à 1m du niveau maximum. La source de l'Ecluse débite actuellement 640 litres/minute et son maximum est en générale fixé autour des 680 litres/minute. Les volumes du mois d'avril, à l'Ecluse on a débité 16'000 m³, les Gouilles 3'600 m³ et depuis la CEN on a eu 310 m³. Soit un total de 19'755 m³ qui ont été délivrés à la Commune au mois d'avril.

Concernant le chauffage à distance (CAD), il est actuellement en phase basse de la rue Gustave-Jeanneret. Les travaux devraient être terminés aux alentours du 15 juillet et il y a déjà une date retenue pour poser les enrobés le 18 juillet. Espérons qu'avec la nature, il n'y ait pas de problème et qu'on puisse maintenir ce programme. La suite du CAD se fera sur le chemin des Ruedebins et puis à l'intersection avec la Rue Molondin il y aura le départ pour ravitailler le home St-Joseph. Il est prévu que ces travaux débutent à début septembre et normalement terminés à fin octobre, au plus tard 15 novembre et le réseau actuel sera mis en service à cette date-là. Il y a déjà de l'eau sur la route Cantonale. Quelques foyers sont déjà alimentés en énergie mais la totalité sera construite d'ici fin octobre, début novembre.

Encore une information. Sous la voûte de la Maison Vallier, les trois plaques commémoratives de l'inondation du 22 juin 2021 sont posées. Elles sont illuminées de nuit en même temps que l'éclairage public, qui s'allume jusqu'à minuit et à partir de 5h00 du matin jusqu'à l'extinction de l'éclairage. Vous pourrez donc voir ça prochainement lors de vos sorties nocturnes. Merci de votre attention.

M. L. Demarta, Président :

Nous pouvons désormais passer donc au point 8.

8. Divers

M. L. Demarta, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Chemin du Vieux-Moulin, chaque fois qu'il y a un orage, cela descend depuis le chemin d'herbes. Est-ce qu'il serait possible d'ensemencer ce chemin ? Parce que à chaque fois, cela descend

